

N° 7 – Délibération relative à l’approbation du compte administratif 2018 du Budget principal de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L2311-5 ;

CONSIDERANT qu’après s’être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de l’exercice 2018, les autorisations spéciales qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat, le compte administratif dressé par l’ordonnateur, accompagnés du compte de gestion de Monsieur le Receveur ;

CONSIDERANT que l’ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l’exercice 2018 les finances de la Communauté d’Agglomération en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n’ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT l’avis favorable de la Commission des Finances réunie le 9 mai 2019 ;

CONSIDERANT l’avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de procéder au règlement du budget 2018,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal 2018 de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte, comme suit :

CA 2018 - BUDGET PRINCIPAL CAPV								
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat CPV 2017	Résultat clôture 2017 avec CPV	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	-2 174 524,84	36 882,88	-2 137 641,96		5 972 236,11	5 576 647,61	-395 588,50	-2 533 230,46
FONCTIONNEMENT	7 572 376,14	27 566,67	7 599 942,81	-1 813 199,84	51 404 002,21	55 383 473,63	3 979 471,42	9 766 214,39
TOTAL	5 397 851,30	64 449,55	5 462 300,85	-1 813 199,84	57 376 238,32	60 960 121,24	3 583 882,92	7 232 983,93

- d’approuver le Compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté d’Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.